



REGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES DE VISSEICHE

1. Les bals ainsi que toutes les manifestations sonores doivent s'arrêter à 4H00 du matin.
2. Il est accordé une heure pour le rangement et le nettoyage de la salle. A 4H00 les lumières doivent être éteintes, les portes fermées à clé.
3. Après utilisation, les salles ainsi que les pièces annexes (hall, cuisine, toilettes) devront être rangées, balayées, carrelage nettoyé. Il faut se référencer par rapport aux photos accrochées au mur.
Ce travail peut être effectué par un employé communal, un supplément de 120.00 € sera facturé pour la grande salle et 60.00 € pour la petite salle.
4. La vaisselle mise à disposition devra être lavée, essuyée, rangée après le service.
5. **Les torchons, le produit de vaisselle ainsi que les sacs poubelles sont à fournir.**
Les poubelles seront à déposer au BAV pour le verre et les déchets recyclables (bac jaune).
Pour les déchets ménagers, une poubelle grise sera mise à votre disposition, à côté de la salle.
6. Un contrat de réservation doit être fait au secrétariat de la mairie (une caution de 400.00 € est demandée).
7. Une personne devra être présente, obligatoirement à l'état des lieux d'entrée et de sortie.
8. A l'exception des véhicules de livraison, LES VOITURES NE DOIVENT PAS STATIONNER DANS LA COUR DE LA MAIRIE mais sur le parking attenant pour faciliter l'accès des secours.
9. Lors des arrivées ou des départs nocturnes, éviter de claquer les portières et d'utiliser les avertisseurs sonores.
10. Dans l'intérêt de tous, veuillez respecter le matériel (tables et chaises).

Merci de votre compréhension.

Lu et accepté le :

Nom :

Signature :